

## Préface

La **Revue Interdisciplinaire Droit et Organisations (RIDO)**, revue scientifique, publie des articles originaux au croisement du droit et d'autres disciplines relevant du champ des sciences sociales, sciences économiques, politiques, de la gestion, de la géopolitique et de la philosophie.

L'ambition de cette revue généraliste est de promouvoir la recherche interdisciplinaire et transdisciplinaire sur les organisations ou les entreprises en privilégiant le dialogue entre chercheurs, qu'ils soient issus du monde académique ou professionnel dans une perspective de complémentarité des travaux de recherche. En plaçant l'humain et les organisations au centre des préoccupations, l'objectif est d'appréhender, par une réflexion ouverte, la complexité des systèmes et leur interdépendance. Il s'agit de promouvoir la fertilisation croisée des disciplines portant sur des thèmes intéressant directement les activités humaines.

Il est vrai que l'on pourrait différencier inter, multi, co, pluri ou transdisciplinarité. Toutefois, l'interdisciplinarité intègre la multidisciplinarité et son dépassement. Elle permet le renforcement disciplinaire et ouvre des perspectives transdisciplinaires.

***L'importance de la multidisciplinarité :*** la multidisciplinarité ou la pluridisciplinarité comprend une logique de mise en convergence de plusieurs disciplines. Elle permet d'examiner sous plusieurs aspects un sujet donné. Elle pourrait être jugée insuffisante parce qu'elle sous-tend l'idée de juxtaposition des disciplines <sup>1</sup>. En réalité, la multidisciplinarité est indispensable au développement de l'interdisciplinarité parce qu'elle permet l'analyse d'une question ou d'un sujet avec la rigueur disciplinaire nécessaire. La multidisciplinarité est encore utile parce qu'elle ouvre le champ de la confrontation des points de vue. Ainsi, l'interdisciplinarité suppose de prendre en compte les normes de chaque discipline.

Cependant, la conscience de la relativité de chaque discipline et corrélativement les conflits de méthodes propres à celles-ci exigent l'éclairage d'autres perspectives. La mise en relation avec d'autres disciplines ouvre alors la réflexion et le dialogue scientifique. Il ne s'agit pas de renoncer à une cohérence disciplinaire, mais de promouvoir des vérités nécessairement temporaires pour réinterroger les représentations.

***Le dépassement multidisciplinaire :*** en comprenant la multidisciplinarité, l'interdisciplinarité la dépasse parce qu'elle favorise le transfert des concepts d'une discipline à une autre <sup>2</sup>. Par ailleurs, toute discipline peut faire l'objet d'un développement par l'intégration de nouveaux concepts émanant d'autres disciplines. Ainsi, l'interdisciplinarité peut être définie par un échange de concepts entre plusieurs disciplines en comprenant aussi bien des oppositions et des complémentarités. Si la méthode fait le lit de la discipline, la diversité des méthodes permet plusieurs interprétations de la réalité. Dès lors, la recherche comprend une ouverture par la

---

<sup>1</sup> Charaudeau P. (2010), « Pour une interdisciplinarité focalisée dans les sciences humaines et sociales », *Questions de communication* 17, p. 195-222

<sup>2</sup> Piaget J. (1932), *Le jugement moral chez l'enfant*, Paris, PUF

confrontation des logiques adoptées. Par exemple, comment appréhender de manière satisfaisante l'application des normes de droit au sein des organisations sans intégrer les différentes logiques émanant des disciplines comme la philosophie, la sociologie, les sciences de gestion, l'économie, la géographie, ou la géopolitique ? Comment la règle de droit peut-elle être créée ou peut-elle évoluer sans considération des approches financières ou encore celles des ressources humaines ? Réciproquement les sciences sociales comprennent des interpénétrations disciplinaires au sein desquelles les recherches en droit sont présentes : une réalité comprend nécessairement plusieurs champs disciplinaires.

**Le renforcement disciplinaire :** l'interdisciplinarité participe aussi à la construction d'une discipline. Il ne s'agit pas d'envisager l'interdisciplinarité seulement en aval de la discipline. Les savoirs prélevés sur le terrain ou le champ culturel constituent des savoirs communs. Ils sont axiomatisés et approfondis en fonction des cultures. Cela revient à comprendre que l'interdisciplinarité est facteur de construction et d'évolution de la discipline parce qu'elle permet de réviser les concepts et les méthodes<sup>3</sup>. Il existe alors une interdisciplinarité en amont de la discipline qui légitime le travail interdisciplinaire en aval<sup>4</sup>. Ainsi selon, Kant toute discipline peut être développée en ajoutant à ses concepts prétendus « domestiques », des concepts « importés » d'autres disciplines<sup>5</sup>.

**Vers la transdisciplinarité :** la transdisciplinarité suppose de savoir traverser les disciplines. Néanmoins, il serait réducteur d'envisager la transdisciplinarité comme une simple traversée des disciplines. En réalité, la transdisciplinarité peut consister à mettre les savoirs à l'épreuve de l'évolution des connaissances disciplinaires et des nécessités des humains et des organisations. Elle se nourrit de l'interdisciplinarité en débordant les champs disciplinaires. Elle peut alors déboucher sur la construction de cadres nouveaux, ces derniers étant soumis de manière permanente à une relecture.

Dans cet esprit, la revue favorise le partage d'idées et d'analyses critiques entre chercheurs issus de disciplines différentes, afin de permettre une hybridation des concepts ou des méthodes.

**Dans ce premier numéro,** l'étude de Monsieur Geoffray Brunaux questionne l'équilibre entre l'intérêt du consommateur et celui des professionnels en matière de fourniture de service numérique. Cet article comporte une analyse de la récente réglementation européenne relative aux contrats de fourniture de contenus et services numériques. L'originalité de son article est double. L'auteur explore d'abord cette réglementation à travers le prisme des jeux vidéo permettant de comprendre les ajustements nécessaires à ce secteur particulier. Dans une démarche de prospective, cet équilibre consommateurs-professionnels est recherché à travers la nécessité de maintenir un service conforme aux attentes des consommateurs et les solutions

---

<sup>3</sup> Foucault M. (1966), *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard.

<sup>4</sup> Resweber J.-P. (2011), « Les enjeux de l'interdisciplinarité », Questions de communication (en ligne).

<sup>5</sup> Kant E. (1781-1787), *Critique de la raison pure*, Flammarion, Traduction A. Renaut (2006)

préconisées pour pallier les défauts de conformité des jeux : le maintien du service conduit à l'admission de mises à jour correctives pour les utilisateurs, intégrant aussi une certaine responsabilisation de ces derniers. En prenant l'exemple du jeu *Cyberpunk 2077*, l'étude met en avant l'adéquation d'une telle réglementation pour l'avenir parce qu'elle est destinée à prendre en compte de manière réaliste les droits et obligations des fabricants de jeux vidéo comme ceux des consommateurs-utilisateurs.

L'étude de Monsieur Florian Favreau traite d'un sujet sensible concernant l'activité des entreprises du secteur extractif. Ces dernières mettent en œuvre des mesures de *local content* (formation, enseignement, emploi, infrastructures, santé) sur les territoires sur lesquelles elles opèrent au bénéfice des populations locales. Ces entreprises doivent rendre compte de ces activités. Or, l'analyse exploratoire des clauses de *local content* qui apparaissent dans les contrats extractifs publiés ces trois dernières années, montrent des difficultés à définir de manière précise la notion de population locale, ce qui conduit à des conséquences sur la matérialisation des mesures au bénéfice des populations visées.

L'article de Madame Laëticia Lethielleux interroge l'exemplarité de la politique et du management de la diversité des ressources humaines des associations, en particulier sur l'insertion des personnes en situation de handicap vers le milieu ordinaire. A travers l'étude de cinq structures d'insertion et de trois organisations d'accompagnement des personnes en situation de handicap, des difficultés sont relevées sur la mission même d'insertion de cette population fragile. La politique de diversité des structures d'insertion est contrainte et dépendante des critères d'évaluation des prescripteurs et de la politique de diversité des entreprises utilisatrices. Face à ces difficultés, l'absence d'autonomie liée à une certaine logique économique, conduit en réalité à un conflit de valeurs. Cette étude donne des pistes pour promouvoir un processus plus inclusif des personnes en situation de handicap : il s'agit de développer un accompagnement plus cohérent et plus synergique des trois parties prenantes : les personnes en situation de handicap, les salariés des entreprises d'accueil et les directions des entreprises.

L'article de Monsieur Alain Fayolle aborde un regard critique de l'enseignement de l'entrepreneuriat, sujet interdisciplinaire par excellence. Il est question d'un rééquilibrage dans le mouvement de transformation sociale. La pédagogie de l'entrepreneuriat est analysée selon l'approche du pédagogue brésilien Paulo Freire (juriste de formation). La conception de l'éthique de Paulo Freire donne une place cruciale au respect de la dignité humaine et au dialogue, sources notamment d'autonomisation, de conscientisation, d'action et de réflexion des apprenants. L'apprentissage par problèmes dans le champ de l'éducation entrepreneuriale est selon l'auteur porteur parce qu'il vise à prendre en compte la diversité des profils des entrepreneurs, leurs volontés, les aptitudes et leurs responsabilités. Cette approche constructiviste met en avant les insuffisances actuelles des enseignements en entrepreneuriat un peu trop orientés sur des politiques publiques néolibérales.

Enfin, l'étude de Mesdames Marie-Hélène Duchemin et Sarah Mokaddem porte sur l'entrepreneuriat féminin, celui-ci étant en progression et nécessitant des interrogations sur l'efficacité des mesures d'accompagnement les concernant. Cet article traite plus

particulièrement des entrepreneures d'opportunité. L'objectif est d'appréhender leurs profils en ciblant les dispositifs d'accompagnement qu'elles privilégient (les réseaux sociaux).